

COMMUNE DE COUVIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE :  
PROJET DE PLAN D' ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE BRUIT ROUTIER

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège Communal informe la population que, dans le cadre de la directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à la gestion du bruit dans l'environnement, transposée en droit wallon par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 mai 2004 relatif à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, une enquête publique relative au projet de plan d'actions de lutte contre le bruit routier est organisée sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
10/09/2018	17/09/2018	Envoi électronique ou Administration communale, le 5/11/2018 à 14h00	Olivier Préyat, conseiller en environnement

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête :

- Sur Internet, via le lien suivant : <http://www.plan-bruit-routier-wallonie.be>
- A l'Administration communale, chaque jour ouvrable de 9h à 12h, et le samedi matin de 9h à 12h à l'adresse suivante : Avenue de la Libération, 2, à 5660 Couvin (Service Environnement)

Lorsque la consultation a lieu le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Olivier Préyat, conseiller environnement 060/340 129.

Toute personne intéressée peut formuler ses observations, si elle le souhaite :

- Par réponse au questionnaire en ligne accessible via le lien mentionné ci-dessus.
- Par réponse manuscrite sur le questionnaire téléchargé et imprimé, accessible via le site mentionné ci-dessus, le questionnaire rempli devant être réceptionné au plus tard à la date de clôture de l'enquête, soit par l'Administration communale, soit par l'Administration régionale à l'adresse électronique ou postale suivante :  
Courriel : [plan-bruit-routier.dgo1@spw.wallonie.be](mailto:plan-bruit-routier.dgo1@spw.wallonie.be)  
Courrier : Service Public de Wallonie – DGO1 – Direction de l'Expertise des Ouvrages – rue Côte d'Or, 253 – 4000 LIEGE.
- Par prise de rendez-vous et communication verbale au conseiller en environnement (voir cadre ci-dessus).

Couvin, le 29 août 2018.

Le Directeur Général f.f. ,

  
Régis MAREE.

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

  
Raymond DOUNIAUX.

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.2., est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre I<sup>er</sup>, du Code de l'Environnement, plus particulièrement du § 3.3° de cet article. Suite à l'enquête publique, le Service Public de Wallonie étudiera les réponses reçues et les intégrera au plan d'actions de lutte contre le bruit routier qui sera ensuite soumis au Gouvernement wallon pour adoption.